



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

eaux minérales

Question écrite n° 118716

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'importance du récent rapport de l'Académie de médecine préconisant des indications plus lisibles sur les bouteilles d'eau, en particulier les eaux minérales et leurs dérivés. Celles-ci peuvent présenter, en raison des teneurs en sodium et en sulfates très élevées, des risques pour la santé (maladies rénales et cardiovasculaires). Il lui demande les perspectives de son action à l'égard du souhait de l'Académie de médecine que la composition des bouteilles d'eau apparaisse en caractères lisibles pour les consommateurs, sur l'étiquette des bouteilles (UFC-Que Choisir ? n° 444, janvier 2007).

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118716

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1723